

Direction de l'Éducation
et de la Réussite de la
province Sud

55 rue Georges
Clémenceau
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 49 42
82.12.13

Télécopie :
20 30 20

Courriel :
emmanuel.blum@provin
ce-sud.nc

Affaire suivie par
Emmanuel BLUM

Nouméa, le 22/07/2026

Le bureau des collèges et des moyens

Objet : Collège François Ollivaud : Traitement curatif contre les termites dans des portes en bois.

Annexe : Tableau quantitatif.

Monsieur le Directeur,

La direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud procède actuellement à une consultation pour la réalisation des prestations suivantes :

- Les entreprises établiront leur offre sur la base prévisionnelle de 28 portes en bois à traiter. Le devis devra faire apparaître le prix unitaire par porte traitée, ainsi que le montant total correspondant à cette base.
- Le nombre de portes indiqué est donné à titre prévisionnel et devra être confirmé lors de la visite préalable ou avant intervention. Le règlement définitif pourra être ajusté selon le nombre réel de portes effectivement traitées, sur la base du prix unitaire indiqué au devis.
- L'entreprise devra procéder à une reconnaissance préalable des portes concernées afin d'identifier les zones attaquées, l'état des bois et le traitement adapté.
- Elle devra signaler toute dégradation importante ou tout indice laissant supposer une infestation plus étendue que celle initialement constatée.
- Le prix unitaire comprendra l'ensemble des prestations nécessaires au traitement complet d'une porte, notamment le sondage des bois, les protections, le perçage éventuel, l'injection ou l'application d'un produit de traitement adapté aux termites.
- Sont également compris le traitement des chants, assemblages, huisseries associées et parties difficilement accessibles, ainsi que le nettoyage, l'évacuation des déchets éventuels et le compte rendu d'intervention.
- Les produits utilisés devront être conformes à la réglementation en vigueur, adaptés au traitement des bois contre les termites et compatibles avec une intervention dans un établissement recevant du public.
- L'entreprise devra limiter les nuisances, protéger les sols, murs, mobiliers et équipements, puis assurer le nettoyage complet des lieux après intervention.
- A l'issue de la prestation, l'entreprise remettra un compte rendu indiquant les portes traitées, les méthodes utilisées, les produits appliqués, les consignes de ventilation ou de réoccupation éventuelles, ainsi que les recommandations et garanties relatives au traitement réalisé.

Les prestations devront être réalisées durant les vacances scolaires d'août 2026.

Les offres seront analysées sur la base du seul critère du prix.

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours.

Compte tenu de la nature des prestations objet de la présente consultation et des contraintes techniques liées aux travaux, une visite du site est fortement recommandée préalablement à la remise de l'offre.

Une visite est organisée le **28/07/2026 à 10h00**. Les candidats souhaitant y participer doivent impérativement s'inscrire par courriel à l'adresse des.gestion-college@province-sud.nc au plus tard le **27/07/2026 à 16h00**.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes liées aux lieux d'exécution des prestations et en avoir tenu compte dans leur proposition.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Si cette prestation vous intéresse, votre offre devra parvenir à la direction de l'éducation et de la réussite au plus tard le **04/08/2026 à 16h00** par courriel à l'adresse suivante : **des.gestion-college@province-sud.nc**.

Votre offre devra comporter les mentions suivantes :

- Nom de l'entreprise ;
- Numéro RIDET ;
- Montant HT, TGC et TTC (ou la mention « Franchise en base – TGC non applicable » le cas échéant) ;
- Durée de la ou des garanties ;
- Délai d'intervention et délai de réalisation de la prestation.

Dans l'hypothèse où votre offre serait retenue, il est recommandé de joindre dès la remise de l'offre les documents suivants afin de faciliter l'instruction du dossier :

- Attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible ;
- Attestation fiscale réglementaire en vigueur ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale à jour ;
- Extrait RIDET ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

SALLES	PORTES A TRAITER
BAT. A RDC	
infirmierie	11
adjoint éducation porte d'entrée	
BAT. B RDC	
Local sous escalier côté Administration	1
B001 (A)	1
B002 (B)	
Tableau électrique double portes	
SEGPA	
Atelier 2	
BAT. C 1er étage	
C111 (B)	1
C110 (A)	
Tableau électrique double portes	
C109 (A)	1
C109 (B)	
C108 (A et B)	1
C107 (A et B)	1
ATELIER DES AGENTS	
BAT. B 1er étage	
B105 (B)	1
BAT. A 1er étage	
Local d'entretien	
Tableau électrique (porte triple)	1
A101	1
ORIENTATION	1
ASSISTANCE SOCIALE	1
EDUCATRICE	1
BAT. D 1er étage	
D116 (A)	
D115 (A et B)	1
D114 (A)	1
Salle de réunion (B)	1
BAT. C 2ème étage	
C211 (A)	
C209 (B)	1
Tableau électrique (porte double)	
C208 (A)	
BAT. B 2ème étage	
Local d'entretien	
Tableau électrique (porte double)	
B201 (A)	
B202 (A)	1
B205 (A et B)	
B206 (A et B)	
TOTAUX DES PORTES	28